

Produire des fraises en culture sur substrat

Public visé : Fraisculteurs en hors sols

Afin d'être plus compétitive, la production de fraisiers s'est convertie en cultures sur substrats. Reprendre les bases techniques de bonne gestion de conduite en fertiirigation est indispensable

La Chambre d'agriculture vous propose une formation d'une journée afin d'acquérir ou renouveler tous les éléments et pratiques nécessaires à cette culture.

OBJECTIFS

- Appréhender les systèmes de culture de fraise sur substrat
- La fertilisation
- La réglementation

Pré-requis : AUCUN

PROGRAMME :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les possibilités de la culture sur substrat ▪ Les nouveaux itinéraires possibles ▪ Les innovations techniques | <ul style="list-style-type: none"> - L'évolution de la production - Les types de plants - La fertiirigation - Le drainage - Règlementation |
|---|---|

Evaluation des acquis par un QCM final

METHODES PEDAGOGIQUES

- Livret stagiaire
- Exposés Diaporama
- Questions/réponses
- Séance interactive/tour de table

INTERVENANT(E)S

Justine GARNODIER, ingénieure APREL
Sabine RISSO,
Conseillère en maraichage diversifié,
référente BIO 06 à la Chambre
d'agriculture des Alpes-Maritimes

Délai d'accès : La prise en charge de votre demande d'inscription est ouverte jusqu'au 16 novembre 2020

Une attestation de fin de formation vous sera remise à l'issue du stage

Cette formation est réalisée avec le concours financier de : VIVEA

« La Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro PA 01584 » - Organisme référencé Data Dock

- **Nombre de jours**
1 jour
- **Dates**
19 novembre 2020
- **Lieu**
NICE
- **Tarif : 175€**
Pour les
Contributeur
VIVEA,
possibilité de
prise en
charge
complète (en fonction du plafond individuel) (voir service formation)
Autre public : 175 €

Contact :

Chambre
d'Agriculture des
Alpes-Maritimes
Nathalie HELLE

☎ 04 97 25 76 40

de 8 h 00 à 17 h 00

📧 formation@alpes-maritimes.chambagri.fr

T
E
C
H
N
I
Q
U
E
S
D
E
P
R
O
D
U
C
T
I
O
N

Extrait des conditions générales d'inscription et de participation

▲ **Nature et caractéristiques de l'action de formation :**

Cette action qui contribue au développement des compétences entre dans la catégorie « Actions de formation » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail.

La formation pourra se dérouler soit en classe en présentiel, soit sur une plateforme d'apprentissage en distanciel, soit en situation de travail. Le rythme la durée et les modalités pédagogiques sont spécifiés dans le programme.

▲ **Modalité d'inscription et justificatifs :**

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation, le bulletin d'inscription valant contrat ou convention est à renvoyer au plus tard 2 semaines avant le début de la formation. L'inscription est nominative et constitue une commande ferme. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, ...).

La convocation, envoyée 10 jours avant le démarrage du stage, tient lieu de validation de l'inscription, dès lors que le règlement nous est parvenu.

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage et le cas échéant à son employeur. Un certificat de réalisation est disponible à l'issue du stage et remis sur demande.

Pour les stages facturés, une facture est délivrée avec mention « Facture acquittée » après réception du règlement. Le programme et les copies des feuilles d'émargement sont délivrés sur demande.

Il peut être demandé, au moment de l'inscription, le règlement de tout ou partie des frais de formation.

Cas particulier des Formations Mixtes Digitales (FMD) :

Une partie de la formation peut se dérouler à distance, avant ou après la phase présentielle. Une attestation d'assiduité est établie et remise au participant et le cas échéant à son employeur.

▲ **Les publics :**

Les formations s'adressent aux chefs d'exploitation non salarié(e) agricoles (« Agriculteur(riche)s »), conjoint(e)s collaborateur(riche)s, aides familiaux, personnes en démarche d'installation et cotisants solidaires. Les formations sont aussi ouvertes aux salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles. Les autres publics peuvent accéder à certaines formations en fonction du nombre de places disponibles. Des sessions peuvent leur être réservées, au besoin sur demande.



Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement.

▲ **Les conditions financières et prise en charge :**

- **“ Contributeur(rices) VIVEA ”**

Cas général : Une contribution stagiaire de 0 à 28 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(riche)s Vivéa hors thèmes prioritaires de formation.

Cas particulier : Pour certaines formations, une contribution stagiaire de 0 à 42 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(riche)s Vivéa.

Le contributeur VIVEA sera financé par VIVEA dans la limite d'un plafond annuel de prise en charge fixé à 2000 €.

Dans le cas où ce plafond est dépassé, le stagiaire devra s'acquitter d'une contribution complémentaire couvrant les frais de la formation auprès de l'organisme de formation.

Si le contributeur.riche apparaît comme non finançable, une attestation de la Mutualité Sociale Agricole avec code de sécurité garantissant qu'il/elle est à jour de sa contribution formation sera exigée à l'entrée en formation. Sinon, la formation sera facturée au prix de 175 € net de taxe par jour.

“ Salarié(e)s ”, « Demandeurs d'emploi »

Dans le cas où la formation fait l'objet d'un conventionnement avec un OPCO (OCAPIAT...) ou autre dispositif (Pôle Emploi...), les frais pédagogiques sont pris en charge par ce dernier, sous réserve de l'envoi du bulletin d'inscription rempli par l'employeur et réceptionné au plus tard 2 semaines avant le début de la formation ainsi que de la complétude des démarches administratives exigées dans le cadre du dispositif dédié

Dans le cas contraire (sans conventionnement, non respect des contraintes administratives, adhésion à un autre organisme collecteur), les frais de formation qui s'élèvent à 175 €/jour seront intégralement à la charge de l'employeur.

La Chambre d'Agriculture fournira à l'employeur les pièces justificatives nécessaires pour la prise en charge de la formation.

Concernant le Certiphyto, en cas de non prise en charge par VIVEA, les frais de formation s'élèvent à 140 €/jour, soit un total de 280 € pour les deux jours de formation obligatoire ou 140 € pour le renouvellement.

“ Autres publics ”

Les frais de formation sont intégralement à la charge du participant et s'élèvent à 175 €/jour, sauf cas particulier.

“ Toutes personnes en démarche d'installation ”

Seules les personnes bénéficiant d'un Plan de Professionnalisation Personnalisée et ne pouvant mobiliser un autre financement (CPF, pôle emploi, Conseil Régional...) profitent d'une extension de droit à la formation accordée par VIVEA. Elles doivent alors fournir une attestation d'éligibilité au financement VIVEA délivrée par le CEPPP (en cas de doute contacter votre PAI ainsi qu'une attestation d'engagement de créateur ou repreneur d'exploitation agricole, une copie de l'écran CPF et une copie du PPP.

Pour les PPP en deuxième ou troisième année, il faudra fournir une attestation de renouvellement d'éligibilité VIVEA

“ Installé(e)s depuis moins de deux ans ”

Une attestation de la Mutualité Sociale Agricole devra être fournie précisant le statut de la personne et la date d'installation.

Les frais de formation sont à régler par chèque à l'ordre de Monsieur l'agent comptable de la Chambre d'agriculture ou par virement (RIB sur demande)

Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire / de l'entreprise.

▲ **Horaires :**

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures et se déroule dans une plage horaire comprise de 9h00 à 17h30.

▲ **Annulation-report-interruption du stage :**

La Chambre d'Agriculture se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant de participants, de reporter une session, mais aussi de programmer une session supplémentaire si le nombre de stagiaires est trop important. Le cas échéant, nous nous engageons à prévenir, dans les meilleurs délais, les personnes inscrites, à les informer des nouvelles programmations et à maintenir leurs inscriptions prioritaires.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et certifiée par écrit (maladie, accident, décès dans la famille), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, le règlement lui sera retourné.

En cas d'absence non justifiée, la formation sera due en totalité.

▲ **Cas de différend :**

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige.

Un bulletin par stagiaire et par formation à retourner à :
Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes – Service Formation
MIN Fleurs 17 – Box 85 – 06296 NICE CEDEX 3
Tél. : 04 97 25 76 40 Fax : 04 93 17 67 04
Mél : nhelle@alpes-maritimes.chambagri.fr

LE/LA STAGIAIRE (écrire en majuscules)

NOM – Prénom :
Nom de jeune fille :
Date de naissance :Lieu de naissance
Adresse :
Code Postal : Commune :
Tél. : Port. : Fax :
Mél :
Accepte de recevoir la convocation par mail (10 jours avant le début du stage) : oui non

Vous êtes* :

- Chef d'entreprise non salarié(e) Salarié(e) d'exploitation Inscription via Pôle Emploi
 Conjoint collaborateur Salarié(e) de coopérative Inscription via CPF
 Aide-familial Salarié(e) d'entreprise Candidat à l'installation**
 Cotisant solidaire Autres publics ***Etes-vous en situation de handicap : oui non

L'ENTREPRISE

NOM de l'exploitation ou de l'entreprise :
N° SIRET (14 chiffres) :
Nom du responsable de l'inscription (si différent du stagiaire) :
Adresse (si différente de ci-dessus) :
Tél. : Port. : Fax :
Mél :

FORMATION SOUHAITÉE

Intitulé de la formation (action de perfectionnement) : **Produire des fraises en culture sur substrat**

Dates de la formation : **le 19 novembre 2020**

Durée de la formation (nombre d'heures) : **1 jour (7 heures)**

Afin que nos formations soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement

RÈGLEMENT DE LA FORMATION

Je joins un chèque par formation et par personne libellé à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes de :

0 € net de taxe Chef d'exploitation, Conjoint collaborateur, Aide-familial, Cotisant solidaire, Candidat à l'installation

175 € net de taxe Salarié

175 € net de taxe Autre statut

Je confirme avoir pris connaissance du programme de la formation (objet, durée, lieu, objectifs, contenus, méthodes, prérequis, nom et qualité des intervenants et sanction de la formation) et des conditions générales de vente accessibles sur <https://paca.chambres-agriculture.fr/nos-formations-agricoles-en-paca>.

Fait à....., le

Pour l'Entreprise

(Nom et qualité du signataire - **obligatoire**)

Pour la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes

Le Président,

Michel DESSUS

Votre signature entraîne l'acceptation des conditions générales jointes. Conservez un exemplaire du bulletin d'inscription

* pour les personnes installées depuis moins de 2 ans, joindre une attestation MSA

**Contacter le service formation de la Chambre d'agriculture

*** Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter directement



Mise à jour le 23/09/2020





VOS ATTENTES

Vous allez participer à la formation

Produire des fraises en culture de substrat LE 19 NOVEMBRE 2020

Pour adapter au mieux le contenu de la formation à vos préoccupations ; nous vous invitons à retourner le questionnaire avec votre bulletin d'inscription.

NOM – Prénom :

Quels sujets souhaitez-vous aborder prioritairement dans la formation ?

.....
.....
.....

Avez-vous suivi d'autres formations sur ce thème ? Oui Non

Si oui, lesquelles et quand :

Ce que vous venez chercher en complément :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Merci de votre collaboration